

Nos réf. : CRAT/13/AV.333
AB/LP

Le 11 juillet 2013

Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/DCR118 dit « Cinéma Caméo » à CINEY

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Réhabilitation d'un site d'une superficie de 1400 m ² ayant accueilli un cinéma en vue d'y réaliser un parking
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	rue Edouard Dinot, au centre de CINEY
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Ville de CINEY
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	12 juin 2013

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Elle encourage en effet la réhabilitation du site, présentant dans son état actuel un chancre au cœur de Ciney. Elle constate que le projet s'inscrit dans un projet plus vaste de création d'un nouveau quartier.

Par ailleurs, elle considère que le périmètre du site à réaménager est cohérent, correspondant à celui de l'ancienne activité.

Pour la CRAT



Pierre GOVAERTS,
Président